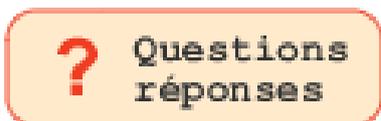


<https://www.snetap-fsu.fr/Puis-je-suivre-une-reunion-syndicale-meme-si-je-ne-suis-pas-adherent-e-a-un.html>



Puis-je suivre une réunion syndicale même si je ne suis pas adhérent-e à un syndicat ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Vie syndicale - Droits des agent-es -



Date de mise en ligne : mardi 1er octobre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question :

Puis-je suivre une réunion syndicale même si je ne suis pas adhérent-e à un syndicat ?

Réponse :

Oui, il existe l' **Heure Mensuelle d'Information (HMI) : chaque agent a le droit de participer, à son choix, sans perte de traitement et sur son temps de travail**, à l'une de ces réunions mensuelles d'information pendant une heure par mois et douze heures au maximum par année, délais de route non compris. **Il n'y a pas d'autorisations d'absence à demander dans ce cadre.**